

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 A 19H

Le vingt-trois septembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. René BEYLOT, Maire.

Présents : M. BEYLOT René, M. FAURE Daniel, Mme FOVEAU Claudine, M. GEAY Pierre, Mmes FONTAINE Aurélie, Mme PERONNET Julie, M. DE L'ESTOILE Bruno, Mme MERIGOT Claire, M. PELIN Sylvain, Mme MOUSSELIN Marie-Pierre, MM SCHIRMER Bruno, ARCHASSAL Didier, Mme DELARRAS Sandrine

Absents : Mme AVELINE Laura, M. CHANTEL Gérôme.

Procuration : Mme AVELINE Laura à Mme MERIGOT Claire.

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT.

~~~~~

### **CONVENTION CDG03**

La mairie a fait appel au centre de gestion et à son service « Intérim Public » pour l'embauche de Mlle GOURDON Florence. Afin de bénéficier des services du centre de gestion c'est-à-dire de la gestion des salaires et de leurs paiements, la mairie doit signer une convention de mise à disposition du personnel.

Cette convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction et prend effet au 01/01/2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner pouvoir à M. Le Maire pour signer cette convention.

### **AVENANT POUR LA NUMERISATION DE LA MODIFICATION PLU**

Lors de la préparation du dossier de modification simplifiée du PLU, il n'avait pas été prévu dans le devis la numérisation du dossier. En effet, certaines COMCOM offrent ce service. Notre communauté de commune n'offrant pas cette prestation, le cabinet DESCOEURS a proposé cette prestation pour un coût de 300€.

Un avenant avec le cabinet en vue de cette prestation doit donc être signé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire à signer cet avenant pour la numérisation de la modification simplifiée du PLU.

### **SOUTIEN FINANCIER AU CEN ALLIER**

Le Maire propose de soutenir le conservatoire d'espaces naturels de l'Allier pour un montant de 100€ au vu du savoir que nous apporte ce partenaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire à verser une subvention au CEN Allier.

### **SOUTIEN FINANCIER RALLYE DES GAZELLES**

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention à hauteur de 300€ pour le soutien de Julie PERONNET au Rallye des gazelles. En contrepartie il demande l'affichage du blason de la commune sur

le véhicule du rallye. Julie Peronnet propose pour sa part d'effectuer des interventions en classe à son retour.

Il convient de prendre une décision Modificative pour compléter les inscriptions faites au Budget Primitif.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à verser cette subvention et à effectuer une Décision Modificative à cet effet.

### **DM N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Pour passer les écritures d'ordre d'amortissement du budget assainissement, il convient de prendre une Décision Modificative pour compléter les inscriptions faites au Budget Primitif.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour prendre une Décision Modificative à cet effet.

### **MULTIPLE RURAL**

Le Maire et les adjoints ont rencontré Mme ROUSSEL qui leur a fait part de son souhait de vendre le fond de commerce du multiple rural.

Mme ROUSSEL a fait l'inventaire de son stock et il est évalué à hauteur de 4 000€. Elle possède également divers équipements valorisés à hauteur de 8 000€ et cette dernière est à jour dans ses loyers. M. Le Maire propose 12 000€ (douze mille euros) correspondant aux équipements et au stock afin de clôturer son activité au 30 septembre 2021.

Après un long débat, à l'unanimité le conseil municipal approuve et donne son accord à M Le Maire pour une reprise à hauteur de 12 000€ (douze mille euros).

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### *Présentation du devenir du commerce*

M. Le Maire informe de son souhait d'une gérance libre qui éviterait le risque d'une cessation d'activité pendant la durée d'un bail commercial. Cependant la gérance libre engage la responsabilité de la Mairie en cas de faute de gestion. Afin de limiter les risques juridiques., il serait possible de demander au nouveau gérant de rendre des comptes avec des bilans trimestriels.

Il n'est pas prévu d'augmenter le loyer.

A ce jour deux candidats se sont présentés, dont une personne qui souhaite développer le volet restauration, ce qui nécessiterait des travaux.

Il est demandé à Claudine FOVEAU de s'occuper du cahier des charges à faire remplir aux différents candidats afin que chacun présente à la commune un projet mettant en avant ses aptitudes :

- Financières
- Commerciales
- Techniques

Au travers du débat le constat qui est fait est celui de la fragilité de cette activité. La commune a le souci de la maintenir mais pas à n'importe quel prix.

Il est proposé que les candidats présentent leurs projets devant le conseil municipal.

## ***Bilan festivités***

Préludia : La mairie n'était pas organisatrice, elle s'est occupée du verre de l'amitié et de l'ouverture de l'église uniquement. Le Cout de revient de cette festivité est de 125.60€.

Festigo : Le total des charges est de 2 559.00€ et les recettes de 2 534.00€ après reprise de certaines charges utilisées sur d'autres festivités. Le résultat du Festigo s'élève à 27.00 €.

|        | Prix de vente | Prix de revient | Bénéfice |
|--------|---------------|-----------------|----------|
| Repas  | 15.00€        | 11.77€          | 3.23€    |
| Marche | 4.00€         | 1.69€           | 2.31€    |

### St Fiacre et marché des pays :

Le bénéfice de la brocante par association s'élève à environ 320€ pour chacune.

La commune pour sa part n'a que des charges à hauteur de 582.89€. (groupe électrogène, reprise facture, SACEM...)

Une demande d'engagement financé par les commerçants du marché des pays est envisageable pour les prochaines fois.

Les exposants ont signalé qu'ils seront intéressés par la mise en place d'un marché des pays plus régulier.

## ***Planning festivité à venir***

Le dimanche 26 septembre Vin 'Scène organise une marche et une course VTT de Moulins à Saint Pourçain. Le départ de la marche aura lieu à Terre de Roa à Monétay-sur-Allier. Il sera nécessaire d'effectuer une publication sur le facebook de la mairie et sur Panneau Pocket.

Le 17 décembre se déroulera la visite du Père Noël. Il est prévu un marionnettiste pour cette journée. Il sera nécessaire d'énumérer ce que doit prévoir l'association des parents d'élèves : vin chaud, chocolat... Une réunion préparatoire est à fixer.

Le 03 décembre à 18H30 à la salle des fêtes aura lieu l'accueil des nouveaux arrivants. Une liste de ces derniers a été fournie par le facteur de la commune.

Le 08 janvier 2022 à 17h à la salle communale se dérouleront les vœux du maire. Il est demandé à tous les conseillers municipaux d'être présents.

## ***Le Belvédère***

Le maire informe sur l'éventualité de la poursuite des négociations.

A Monétay - sur -Allier, le 04 octobre 2021

Le Maire, René BEYLOT.